SKOS
CSIAS
COSAS

ARTIAS
Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale

Acte de la journée d'automne du 27 novembre 2003:
Mesures d'allégement du budget fédéral:
Le grounding du social?

III. Financement par les cantons: il n'y aura pas de miracle!

Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du Département des finances et des affaires sociales du canton de Neuchâtel

Jeudi 27 novembre 2003
Lausanne, Palais de Beaulieu

Mesdames, Messieurs,

Je reprends la question centrale de cette journée: s'agit-il d'un grounding du social? En tout cas, je peux vous l'assurer, les mesures d'allégement budgétaire de la Confédération ne sont pas loin de nous couper les ailes. Pour les institutions spécialisées du canton de Neuchâtel, celles qui œuvrent chaque jour dans la prise en charge des personnes invalides ou des enfants et adolescents en difficulté, c'est un report de charges estimé à 4 millions de francs en 2004, 5 en 2005, 6 millions en 2006!

Cependant, même si la Confédération, avec son programme d'allégement budgétaire, refuse de nous approvisionner suffisamment en kérosène, je peux l'affirmer: il y a toujours un pilote dans l'avion. La différence est probablement que l'on devra dorénavant moins faire confiance au pilote automatique. Et qu'il faut, en ces temps troublés, reprendre l'initiative. Reprendre le manche à balai, pour poursuivre dans la métaphore de l'aviation, afin de garder résolument le cap.

Le titre de mon intervention de ce jour, *«Financement par les cantons, il n'y aura pas de miracle!»*, n'incite guère à l'optimisme. Mais lorsqu'on est, comme c'est mon cas, à la fois responsable des affaires sociales d'un canton et également cheffe des finances, on n'a guère l'occasion d'être submergée d'optimisme.

Quand j'ajuste ma casquette de cheffe des finances, le constat est sans concession.

Il faut bien admettre que l'objectif d'assainissement des finances est un objectif estimable, au vu de la gravité de la situation financière de la Confédération. Je rappelle tout de même que le peuple a voté le double frein à l'endettement et aux dépenses et que le Conseil fédéral est tenu d'appliquer cette volonté populaire.

Pour notre part, nous ne disposons pas de tels mécanismes dans le canton de Neuchâtel. Mais à l'heure où nous présentons un budget au déficit record, un objectif d'assainissement des finances cantonales me paraît non seulement raisonnable mais hautement souhaitable.

Permettez-moi de reprendre le titre d'un récent article de Robert Shiller, professeur d'économie: *«Les déficits publics s'accumulent, ils vont se venger».* En se trouvant en situation de déficit, une collectivité publique accroît sa dette et impose ainsi une charge sur les générations à venir. Car non seulement les déficits entraînent des problèmes politiques immédiats mais également des problèmes de justice distributive entre les générations. Cela signifie clairement que nous consommons aujourd'hui des choses que ne pourront pas consommer, demain, nos enfants et petits-enfants parce qu'ils devront, eux, rembourser cette dette. A mes yeux, aucune génération ne devrait être obligée d'accepter les risques économiques inutiles imposés par une autre génération.

Alors, non. Il n'y aura pas de miracles.

Le contexte actuel, que ce soit sur le plan des finances fédérales ou cantonales, m'incite à beaucoup de pragmatisme.

Sur le plan fédéral, les pressions s'exercent tous azimuts, aussi dans le social. Aujourd'hui, ce sont les institutions spécialisées ou l'AVS, demain ce sera l'aide sociale aux requérants d'asile, l'assurance-maladie ou l'AI. Les couloirs du Palais fédéral résonnent déjà des soubresauts d'un deuxième train de mesures budgétaires qui n'épargnera pas non plus le social. Et dans un environnement politique en chamboulement, des regards aiguisés se portent sur ce domaine, dont le poids pèse de plus en plus sur l'ensemble des dépenses de l'Etat. Ce n'est pas tenir un discours idéologique que de dire cela. J'estime que c'est prendre la réalité des chiffres à témoin. Par ailleurs, sur le plan économique, cela fait plus de dix ans que nous ne vivons plus avec les taux de croissance espérés.

Sur le plan cantonal, c'est aussi être pragmatique que d'affirmer que l'on ne peut plus accumuler les déficits. A Neuchâtel, pour la 15^{e} année consécutive nous présentons un budget déficitaire. C'est le cycle infernal. A moins d'accepter un laisser-aller qui nous pénalisera tous, la marge de manœuvre d'une responsable des finances devient pour le moins étroite: soit c'est le frein aux dépenses, soit on augmente les impôts.

Alors dans ce contexte, en matière de subventions collectives aux institutions pour handicapés, je ne vois pas le canton assumer seul la totalité du report de charges de la Confédération.

Ce qui se passe avec les institutions est symptomatique des contraintes qui s'exercent sur les finances d'un canton. Le schéma est classique, on peut y découvrir:

1. Un **transfert de charges** de la Confédération sur les cantons. Le Conseil fédéral reconnaît d'ailleurs, dans son message sur les prestations collectives AI, ce transfert de charges.
2. Une **situation financière cantonale précaire**. Ce que j'ai dit pour Neuchâtel reste valable, pour l'essentiel, pour une grande partie des cantons romands.
3. **Une pression simultanée** dans le canton **sur les dépenses** de l'Etat, notamment par des baisses fiscales.

Après cela, vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que mon analyse se réduise à sauver ce qui peut l'être avant qu'une plus forte pression ne s'exerce encore!

Ma double casquette de cheffe des finances cantonales et de responsable du social m'oblige à concilier en permanence deux logiques, deux visions contradictoires: la logique des besoins et la logique des moyens. Mais même s'il n'y a pas de miracles du côté des moyens, je ne peux rester totalement sourde aux besoins.

En clair, nous n'allons pas raboter les prestataires, pour reprendre le titre de l'intervention de M.Tinguely. Mais peut-être allons-nous essayer de raboter les préjugés.

S'il n'est pas question de toucher aux prestations réservées aux bénéficiaires, notre objectif est d'ouvrir le débat sur les institutions spécialisées, dans les institutions, avec les institutions. En cela, je rejoins ce que j'ai pu lire dans le programme de cette

journée: *«En période de calme le changement se fait à la périphérie des systèmes. En période de crise, il doit impérativement se faire en son centre même».*

J'ai l'intime conviction, par exemple, que si chaque institution de notre canton (elles sont une vingtaine) consent un effort maximal, à moyen terme, quelques pourcents d'économies sont réalisables.

L'heure n'est pas aux solutions toutes faites. Je n'ai pas l'intention, à ce stade, d'imposer des coupes linéaires. C'est pourquoi j'ai parlé tout à l'heure de raboter les préjugés. Dans notre canton, nous entendons travailler en partenariat avec les directions des institutions elles-mêmes, pour échafauder différents scénarios.

En octobre dernier, nous avons rencontré l'ensemble des directeurs d'institution du canton de Neuchâtel et ceux-ci se sont déclarés reconnaissants de pouvoir participer à la réflexion. Un mandat leur est maintenant attribué: l'objectif à l'horizon 2005 est d'économiser 5 millions de francs. Nous attendons, d'ici au printemps 2004, des propositions claires de la part des établissements spécialisés.

Je pourrais imaginer qu'il en ressorte des économies d'échelles en matière de gestion administrative, des synergies avec reconnaissance de pôles d'excellence, ou, pourquoi pas, un autre regard sur l'offre intercantonale. Je me plais aussi à imaginer une ouverture sur de nouveaux types de financements, autres que celui des collectivités publiques. Mais je m'en voudrais d'en dire davantage puisque c'est aux directeurs de nous faire des propositions.

A ce propos, la démarche participative que nous privilégions est, à mon avis, une chance pour tous. Une chance pour les institutions qui échappent à un "diktat" du canton. Une chance pour notre département qui prendra, le moment venu, des mesures adaptées aux réalités du terrain.

En conclusion, s'il ne faut guère attendre de miracle du côté du financement des cantons, on ose espérer qu'il y aura un coup de baguette magique fabuleux, pour insuffler l'inspiration indispensable, la créativité nécessaire à ce vaste mouvement de réflexion. Processus qui pourrait aller jusqu'à la remise en cause de certains bastions.

Nous souhaitons concrètement favoriser cette réflexion dans le domaine des établissements spécialisés, je ne doute pas qu'il en sera tôt ou tard de même dans d'autres secteurs du social.